

VOL. 5

JUILLET 1896

No. 7.

ANNALES

— DU —

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,

Avec l'approbation de l'Ordinaire

Imprimées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)
Rév. L. E. DUGUAY, Ptre., Gérant

ANNALES DU TRES-SAIN ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Directeur-Propriétaire et Gérant ;

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Chapelle de la division des vêtements.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Les Sanctuaires du T. S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT.—Payable à l'avance.—

CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste : EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

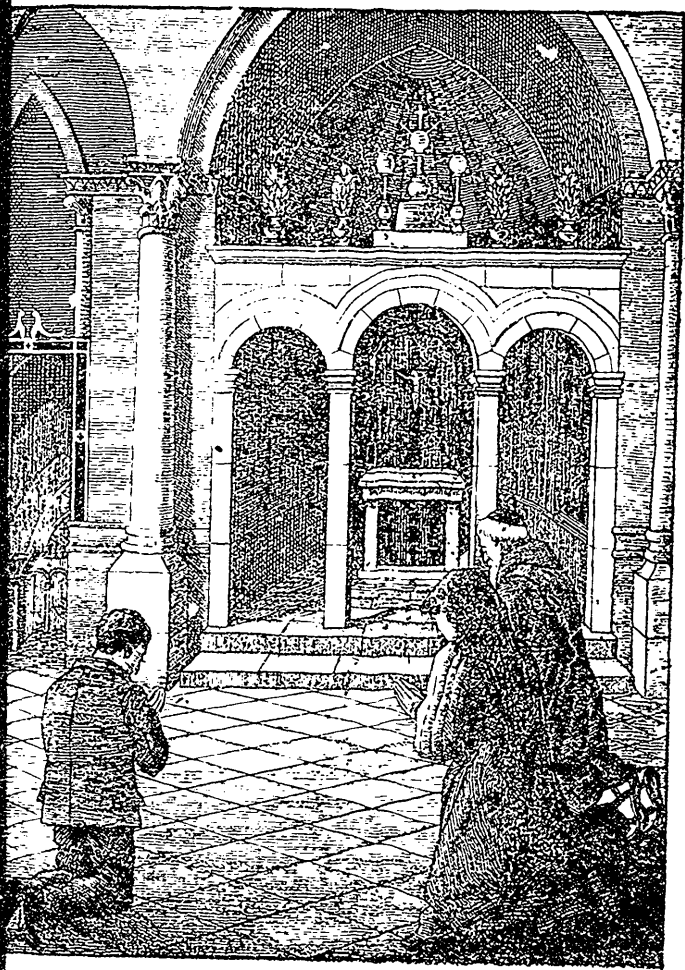
Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine, à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront, en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances s'adresser à
M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine,
Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



CHAPELLE DE LA DIVISION DES VÊTEMENTS.

L E G E N D E

Sous la sombre voûte circulaire qui forme le chœur de la Basilique du T. S. Sépulcre, après avoir passé la Prison du Christ et la Chapelle de St. Longin, on arrive à la

CHAPELLE ARMÉNIENNE DE LA DIVISION DES VÊTEMENTS.

Cette Chapelle est bâtie sur le Lieu où les bourreaux se partagèrent les Vêtements du Sauveur.

“v. 23. Cependant les soldats, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements (et ils en firent quatre parts, une part pour chaque soldat), et sa tunique. Or la tunique était sans couture, d'un seul tissu d'en haut jusqu'en bas.

v. 24. Ils se dirent donc l'un à l'autre : Ne la divisons point, mais tirons au sort à qui elle sera. Afin que s'accomplît l'Écriture disant : Ils se sont partagé mes vêtements, et sur ma robe ils ont jeté le sort. Les soldats firent donc cela (JOAN. C XIX.)”

D'après l'usage des Juifs, on croit que Notre-Seigneur portait trois vêtements : la chemise ou tunique sans couture ; un second vêtement plus long et un troisième qui, de ses épaules, descendait jusqu'à terre.

La Chapelle de la Division des Vêtements est construite en forme d'abside ; mais elle n'offre aucune particularité (GUIDE INDIC).

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

SEPTIÈME NUMÉRO.—JUILLET 1896

Une Nouvelle faveur accordée au Sanctuaire du Cap

Dans les premiers jours de Mai, le Très Révérend Monsieur Rhéault, Vicaire Général du Diocèse, nous apportait personnellement une très précieuse et très rare *Relique*, un souvenir bien cher au cœur maternel de Marie. C'était une Relique de la *Sainte Maison de Lorette*, EX DOMO LAURETANA ! On la fit immédiatement vénérer, le soir même, *au mois de Marie*, aux pieux paroissiens du Cap et aux nombreux petits enfants qui viennent, chaque jour, honorer la douce Reine du Très Saint Rosaire. Le R. P. Frédéric, qui se trouvait incidemment au Cap, pour tracer la *Voie Douloureuse*, nouveau souvenir pour les Pèlerins, sut organiser une touchante et pieuse cérémonie, en action de grâces pour le Don de la sainte *Relique*, fait si gracieusement, par Monsieur Le Vicaire Général, au Sanctuaire du Cap de la Magdeleine, où elle restera, et où elle opérera, nous l'espérons, des *merveilles*, en faveur des chers Pèlerins qui la vénéreront avec confiance, avec piété, avec amour (LA RÉDACTION.).

NOTA.—Nous avons dit plus haut que le R. P. Frélicie traçait la *Voie Douloureuse*. Que nos pieux Lecteurs nous permettent ici, à ce sujet, une petite explication. Le R. P. Frélicie qui a résidé *douze* ans, comme on le sait, en Terre Sainte, désirait, depuis longtemps, établir quelque part au Canada un Chemin de Croix qui ressemblât au vrai Chemin de Croix (la Voie Douloureuse) de Jérusalem. Il fallait un terrain qui se prêtât à l'exécution de ce projet. Or, le révérent Monsieur Duguay, curé du Cap, a trouvé ce terrain, à deux pas du Sanctuaire et il l'a acheté de ses propres deniers, espérant pouvoir y conduire les Pèlerins cette année même (1). Malheureusement l'excessive sécheresse (dans un terrain sablonneux) et le manque de ressources ont fait suspendre les travaux pour l'heure présente. Voici néanmoins un aperçu rapide du tracé de la Voie Douloureuse :

Les Pèlerins se réuniront, comme à Jérusalem, au prétoire de Pilate, pour faire la 1^{re} Station. De là, descendant un escalier représentant l'emplacement de la *Scala Sancta*, ils se trouveront au pied de cet escalier, à l'endroit même où notre divin Maître a été chargé de sa lourde Croix. Ils suivront ensuite Notre-Seigneur dans la Voie Douloureuse qui présente la direction et les accidents de terrain (2) de la Voie Douloureuse à Jérusalem, et ils arriveront ainsi en parcourant toutes les Stations au Sommet du Calvaire.

(1) Ceci est écrit le 15 Mai, jour où je livre le manuscrit pour Juillet, à l'Imprimeur.

(2) On comprend que les hauteurs ne sont pas les mêmes, mais le terrain les indique.

Pour ne pas trop fatiguer les Pèlerins, on a, en gardant exactement les proportions dans les distances, réduit la Voie Douloureuse à un tiers de sa longueur totale. Les Pèlerins verront sur tout le parcours, indiqués, par des inscriptions, les différents sanctuaires et souvenirs qui avoisinent la Voie Douloureuse dans la Ville Sainte : le Sanctuaire de la Flagellation et celui de l'Ecce-Homo ; la Tour Antonia ; le Chemin de Damas ; l'emplacement de la *maison du mauvais Riche* ; la Porte Judiciaire ; la Colonne de la Sentence.....

Lorsqu'un jour tout ce Plan sera réalisé, nous aurons au Sanctuaire du Calvaire un nouveau et très précieux souvenir pour les Pèlerins.

Ce qui arrête actuellement et directement la continuation des premiers travaux, c'est la dépense de deux cents piastres pour construire le mur de soutènement du plateau du Calvaire que l'on fera dans sa grandeur naturelle, mais seulement, toujours par manque de ressources, à la moitié de sa hauteur véritable (1) (LA RÉDACTION.).

I

La Vierge Marie, Reine du T.-S. Rosaire

MARIE DANS LA SAINTE ECRITURE

Marie dans l'Exode

Le Sinai.—*Mœurs et coutumes des Arabes* (suite).
—Nous continuerons cette Description des *mœurs* et

(1) La hauteur véritable n'est que de quinze pieds !

coutumes des Arabes, à l'occasion des Bédouins du Sinaï, ainsi que nous l'avions déjà promis précédemment à nos Lecteurs. Les documents qui vont suivre sont encore *inédits*. Nous les avons recueillis durant notre long séjour en Palestine et nous les tenons presque tous d'un de nos premiers citoyens de Bethléem qui a vécu longtemps lui-même sous la tente des Enfants du Désert. Il conserve le privilège de pouvoir pénétrer dans leurs campements sans escorte et sans péril, et il devait nous y faire pénétrer à notre tour avec lui, si notre départ inattendu de Jérusalem ne nous avait privé de cette occasion unique d'étudier au sein de chaque Tribu la vie intime des fiers habitants de la Péninsule Arabique.

Bédouins : division en Tribus — Les Bédouins vivant sous des tentes, dans le désert, forment tous des groupes distincts : chacun de ces groupes se compose de quinze à cent *cavaliers*. Chaque cavalier représente une moyenne de cinq personnes. Chaque groupe ainsi formé porte le nom d'*Aschêreh*. C'est une petite Tribu qui a son Chef particulier. Un nombre d'*Aschêreh* variant entre cinquante et cinq cents compose un *Kabileh*, ou grande Tribu. Son chef porte le titre de *Scheih*. La première et principale attribution du *Scheih* est celle de Juge. C'est lui qui décide toutes les questions et sans appel. La partie jugée par lui coupable doit lui payer une amende en nature, des chèvres, des moutons, des chameaux..... ; et tout cela reste pour lui : ces animaux deviennent sa propriété.

La vie nomade des Bélonins, encore semblable, après *trente siècles*, à celle des anciens Patriarches, serait si heureuse, si le démon qui s'est assis avec eux sous la tente ne les poussait à des actions méchantes, purement gratuites et que, par suite, rien ne saurait justifier. Ils ont, en effet, dans chaque Tribu, au delà du nécessaire pour vivre tranquilles et heureux au sein d'une paix et d'une sécurité parfaites. Mais pour leur malheur et leur dégradation commune, ils ont l'instinct du pillage; et cet instinct est devenu pour eux comme une seconde nature. De là, entre tribus, des guerres et des représailles interminables. Et ce qu'il y a de plus déplorable c'est le *Scheik* lui-même qui les y pousse, par un sentiment de cupidité personnelle.

Cinq ou six fois, chaque année, ce Représentant de la justice, ce Protecteur de la paix, ce Défenseur né de tous les droits, envoie ses propres *cavaliers*, jusqu'au nombre de *cent*, exercer le brigandage chez les tribus voisines, même les plus inoffensives. Chaque cavalier conduit avec lui un chameau chargé des provisions nécessaires pour toute la durée de cette expédition provocante. Au retour du pillage le *butin* se partage ainsi : Vingt pour cent, ou le cinquième du total est offert au *Scheik*; le reste se partage en parties égales entre tous les cavaliers qui sont allés au pillage et ces derniers ont coutume d'offrir une partie du butin, en cadeau, à ceux de leur tribu respective (*Aschêreh*) restés sous la tente, pour les contenter.

II

*Les Sanctuaires du T. S. Rosaire**Le Troisième Mystère du T. S. Rosaire*

Beth'ém—La Venue du Messie (suite) — La nuit de Noël, qui vit éclore le rejeton divin de la tige de Jessé, a été célébrée dans les annales de tous les peuples chrétiens par les plus poétiques légendes. Dans les climats du nord de l'Europe on a fait épanouir des fleurs au milieu des frimas et des neiges pour réjouir la naissance de l'Enfant-Dieu. Ce n'est pas sans attendrissement que dans les chroniques d'Angleterre, l'île antique des Saints, aujourd'hui dépouillée de sa couronne de naïves traditions et de gracieux souvenirs par un protestantisme glacé, nous lisons ce trait des âges de foi :

Au monastère de Glasgow, fondé en 727 par Inès, roi de Wessex, la nuit de Noël voyait chaque année se renouveler le même prodige. Il y avait dans le cimetière de l'abbaye un buisson d'aubépine qui couvrait de ses rameaux la tombe des pieux moines dont l'âme était passée à une vie meilleure. Pendant toute la durée de l'hiver, le buisson demeurait comme les autres arbustes, dépouillé de feuilles et de fleurs, enseveli sous la neige et la glace, battu par les vents du nord et courbant ses branches arides au souffle des tempêtes. Mais dans la nuit de Noël il retrouve sa vigueur et sa sève printanières, secoue son linceul de frimas, et se pare, comme au retour des zéphirs, de ses guirlandes de fleurs et de son agréable verdure.

“ Sans doute, continue le légendaire, comme ce lieu est le premier du royaume où la foy de Jésus-Christ a esté plantée et arborée, nostre Seigneur a voulu que la mémoire en fût conservée avec une démonstration toute particulière et miraculeuse, et que ce buisson fût mystérieux comme celui de Moïse. ”

Les mœurs septentrionales avaient fait éclore d'étranges légendes sur le temps de Noël. Le pouvoir de l'Enfant-Dieu, l'éclat de ce soleil levant à l'orient consolait les longues nuits du Nord, et en chassait les malignes influences. Le grand poète anglais Shakespeare s'est rendu l'interprète de ces naïves croyances : “ On prétend, écrivit-il, que toujours quand vient cette saison où se célèbre la naissance du Sauveur, l'oiseau de l'aube chante aussi longtemps que la nuit dure, et alors, assure-t-on, aucun esprit n'ose errer dans l'air. Les nuits sont saines, les planètes n'ont point de mauvaises influences, aucune fée ne s'empare de l'homme, aucune sorcière n'a le pouvoir de charmer. Tant est béni et plein de grâces ce temps de l'année ! ”

L'ADORATION DES MAGES.—Aux lieux mêmes où commence le jour, dans les régions voisines de l'Océan, disent les légendes, vivait une race d'hommes descendue des patriarches. Ces lointains habitants de la terre avaient emporté dans leur exil un livre mystérieux dont l'origine remontait jusqu'à Seth, fils d'Adam. Il y était prédit qu'une étoile merveilleuse brillerait dans les cieux pour annoncer la naissance d'un Sauveur ; et qu'au berceau de ce Dieu les fils de l'Orient porteraient avec leurs hommages le tribut

et les dons de leur pays. Religieux observateurs des lois de ce code inspiré, les descendants de Seth avaient choisi parmi eux douze sages, qui devaient attendre l'apparition de l'astre promis et le signaler à la terre. Ils portaient le nom de Mages, qui signifiait, dans leur langue, dépositaires de la science. Héritaires dans une famille, leurs fonctions se perpétuaient jusqu'aux temps marqués par les oracles. Etablis au pied d'un mont fameux qu'on avait appelé montagne de la Victoire, chaque année, après l'époque où les gerbes tombent sous la faucille des moissonneurs, trois d'entre eux montaient jusqu'à la cime. Ils s'arrêtaient près d'une caverne pleine de mystères, entourée au dehors d'arbres séculaires, qui la protégeaient de leur ombre. Une fontaine sacrée, dont les eaux avaient des propriétés merveilleuses, l'arrosait à l'intérieur. Après y avoir fait diverses ablutions, les Mages adoraient en silence la majesté du Seigneur, et continuaient à observer le cours des astres pour découvrir enfin l'étoile si longtemps attendue.

La nuit même de la naissance du Sauveur, dit saint Jean Chrysostome, ou, selon d'autres écrivains, deux années auparavant, trois Mages veillaient et priaient, suivant la coutume de leurs pères, sur le mont de la Victoire. Ils se nommaient Gaspar, Melchior et Balthazar, tous trois, jeunes encore, mais déjà vénérables par leur science profonde et leur expérience prématurée. Tout à coup ils aperçurent, descendant de la voûte du ciel, une étoile d'une grandeur extraordinaire, qui paraissait s'approcher d'eux. A mesure qu'elle avançait, ils distinguaient au milieu de ses

rayons un enfant d'une ravissante beauté, qui portait sur la tête, dans une auréole de lumière, la forme d'une croix. En même temps ils entendirent ces paroles : " Allez au pays de Juda ; là vous trouverez le Roi qui vous a été promis, et qui vient de naître."

Descendant aussitôt de la montagne, ils se mirent en marche, " et l'étoile les précédait ". Montés sur les dromadaires de Madian et d'Epha, ils apportaient au Dieu-Enfant les richesses de leur patrie. C'est ainsi qu'ils traversèrent les déserts et les vastes régions qui les séparaient de Jérusalem, le centre du monde, disent naïvement les chroniqueurs (1).

Le Seigneur qui les conduisait, leur donnait des ailes ; sa providence attentive ne laissa jamais l'eau tarir dans les outres ni les provisions manquer dans leurs coffres. Après treize jours de marche, suivant ceux qui veulent que l'étoile leur soit apparue la nuit même de Noël, ou, selon d'autres, après un voyage de deux ans, ils entrèrent enfin dans la capitale de la Judée.

III

Reliques Insignes

LA VRAIE CROIX

Diffusion des Reliques.—Trombelli fait observer très judicieusement que l'authenticité de la Croix de

(1) Encore aujourd'hui, les Grecs non-unis de Jérusalem montrent dans leur vaste chœur, en face du Tombeau de Notre-Seigneur, une rosace incrustée dans le pavé, et au milieu de cette rosace un hémisphère placé sur un vase en marbre blanc, et ils disent à tous ceux qui veulent l'entendre que c'est là le vrai centre de la terre !

sainte Hélène trouve une démonstration puissante dans l'usage de ses fragments, aussitôt après son Invention. Constantin en place un morceau dans sa statue à Constantinople pour protéger la ville. Saint Chrysostome dit que ceux qui ont le bonheur d'en avoir les renferment dans de riches reliquaires pour les suspendre à leur cor. Saint Paulin, évêque de Nole, envoie une parcelle de la vraie Croix, qu'il qualifie d'atome, et Juvénal en fait porter une autre avec les authentiques à saint Léon I^{er}, pape.

Longtemps après cette époque, les restes de la Croix étaient avidement recherchés, et furent portés de Jérusalem dans les autres villes de la chrétienté, et notamment par les croisés en France et en Italie ; des écrivains les plus sérieux le certifient. La reine Radegonde plaça dévotement, dans un couvent de Poitiers, un fragment qu'elle avait reçu de l'empereur Justin II. En 569, Théodolinde en obtint également.

Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui écrivait seulement vingt ans après l'Invention de la vraie Croix, a dit : " Si je nie la Passion du Christ, je serai démenti par le Golgotha, dont nous sommes tout voisins ; je serai démenti par le bois de la Croix qui, divisé en petites parcelles, est parti de cette Ville pour être distribué dans tout l'univers. " On comprend facilement la diffusion prodigieuse des Reliques, en songeant à la petitesse des morceaux donnés aux plus grands princes, et à celle des atomes qu'on distribuait à diverses églises. Déjà alors la matière à diviser était trop exigüe pour qu'on ne l'épargnât pas avec un soin minutieux. Si la Croix eût dû être

multipliée par une intervention surnaturelle, ce n'eût pas été la peine de tant l'épargner, en divisant ses Reliques en aussi petits fragments ; on en eût envoyé de plus gros, et même, comme dans la multiplication des pains, à laquelle on a comparé celle de la Croix, après ces distributions prodigieuses, il en serait resté plus qu'à l'origine.

Nous ferons voir que la vraie Croix devait contenir environ 178 millions de millimètres cubes, et chacun d'eux pouvant très facilement se diviser en cinq ou six parties très palpables, on aurait pu avoir un milliard ou 1000 millions de parcelles. Un habile préparateur d'objets microscopiques me disait dernièrement qu'il pouvait enlever 400 tranches sur un millimètre (1) ; voilà donc plus de *soixante-dix millions* de fragments perceptibles qu'on aurait pu trouver dans la vraie Croix. Songeons d'ailleurs au soin avec lequel les Reliques sont conservées, et au respect que les iconoclastes même observèrent à leur égard. Puisque Comnène a conservé la couronne de Constantin, il a bien pu, comme le dit Greter, conserver plusieurs *tableaux* reliquaires de la vraie Croix.

Les monuments fournissent une preuve matérielle de ce qu'ont avancé les auteurs sur la grande division de notre bois. On admire dans la Bibliothèque du Vatican une petite croix pectorale d'un merveilleux travail, en or et émaillée de nielles délicats. L'une de ses faces porte l'inscription grecque ΕΜΜΑΥΗΑ, et une autre en latin : *Nobiscum Deus*. Sur l'autre face

(1) Un quart de pouce équivaut à un peu plus de 6 millimètres.

on lit : *Cruce est vita mihi, mors inimica tibi*. Cette Croix a certainement appartenu à un évêque ; elle porte à sa tête un anneau vissé. M. le chevalier de Rossi, à qui j'en parlais, me raconta qu'ayant ouvert un tombeau dans les catacombes de Saint-Laurent, on la trouva sur la poitrine d'un squelette ; puis, qu'ayant dévissé l'anneau, on reconnut que c'était un bouchon fermant une petite cavité où l'on soupçonnait qu'il y avait du bois de la vraie Croix. Quoiqu'on l'examinât avec beaucoup d'attention, on n'y vit rien. Enfin on renversa la croix pour faire tomber ce qui pouvait y être enfermé ; on vit descendre, éclairé par un rayon solaire, un grain de poussière trop petit pour le retenir, et qui était réellement un atome.

Rosio dit que les plus minimes portions étaient dès l'origine en très grand honneur, et que c'était pour saint Jean Chrysostome un témoignage de la divinité de Jésus-Christ.

Saint Paulin avait reçu de Mélanie, noble dame romaine, une petite parcelle qui lui avait été envoyée par Jean, évêque de Jérusalem. Il la coupa par le milieu, et au nom de Tharasia, sa femme, il en envoya la moitié à Sévère et à Bassula, sa belle-mère, en faisant allusion à la petitesse des morceaux qui représentent une si grande chose.

IV

FAVEURS OBTENUES.

UNE GUÉRISON ÉCLATANTE

Cette faveur a été constatée sur le beau Bateau *Le Trois-Rivières*, à son retour à Québec du Cap de la Magdeleine le dimanche 1er septembre 1895, où il avait conduit l'imposant pèlerinage de la double Fraternité des Tertiaires de St-Sauveur. Il y eut grand émoi sur le bateau lorsqu'on apprit la faveur obtenue par l'intercession de N.-D. du T. S. Rosaire, et cette première impression fut suivie d'une explosion de sainte allégresse, accompagnée de cantiques d'action de grâces à la douce Reine du Ciel !

Attestations et Certificats.

Québec, le 7 septembre 1895.

Mon épouse et moi, comme Tertiaires, nous avons fait partie du Pèlerinage au Cap de la Magdeleine organisé par la Fraternité de St-Sauveur. Nous avons de plus amené avec nous une petite cousine, Marie Anne Galarneau, de Beauport, pour la faire bénéficier des avantages du pèlerinage. D'autant plus que depuis une couple d'années, elle était menacée de perdre la vue ; même avec des lunettes, elle voyait à peine pour se conduire.

A notre retour, à peu près une demi-heure après notre départ des Trois-Rivières, comme elle s'endormait, par la fatigue du voyage, elle ôta ses lunettes pour les déposer sur ma valise ; et s'étant appuyée

sur le dossier de son fauteuil, elle y sommeilla à peu près vingt minutes. A son réveil, elle s'en fut à l'arrière du bateau pour respirer un peu l'air. Elle était là depuis un quart d'heure, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle n'avait pas ses lunettes et qu'elle était en plein soleil, regardant les vagues de chaque côté du vaisseau, et cela sans éprouver la moindre fatigue. Elle est revenue auprès de nous, toute joyeuse, nous faisant la remarque qu'avant elle n'avait même pas le temps d'ôter ses lunettes pour les essuyer sans éprouver de grandes douleurs dans les yeux. Depuis une heure, ajouta-t-elle, sans lunettes, je vois comme à l'âge de huit ans.

Le tout humblement soumis,

ULRIC BINET.

Beauport, 7 septembre 1895.

Nous, soussignés, certifions que notre enfant Marie Anne, âgée de quinze ans, a eu un mal d'yeux très grave : depuis un an, elle avait la vue comme couverte et les yeux lui pleuraient toujours, ne pouvant plus lire ni écrire sans lunettes. Elle est devenue à un point tel que nous avons été obligés de lui faire discontinuer ses études au couvent, vu que la maladie empirait toujours. Notre médecin l'a soignée durant plusieurs mois, et malgré cela rien n'y faisait ; au contraire elle empirait toujours. Bien découragés, ma femme et moi de la voir ainsi, nous avons décidé qu'elle irait au pèlerinage du Tiers-Ordre à Notre-Dame du très saint Rosaire, au Cap de la Magdeleine,

le 1er septembre dernier, et à notre grande surprise, elle s'en est revenue sans lunettes, voyant aussi bien que si elle n'avait jamais eu mal aux yeux : elle a repris ses classes ; elle lit et écrit très bien, le soleil ni la lampe ne lui font rien. Nous n'avons aucun doute que le doigt de Dieu est là par l'intercession de la sainte Vierge.

GEORGES GALARNEAU,
CÉCILE PARENT, sa mère.

—Sœur Ste-Marie Anne de Jésus, supérieure du Couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Beauport certifie que Mlle Marie Anne Galarneau qui a fréquenté les classes de cette institution, a eu gravement mal aux yeux, toute l'année.

—Je, soussigné, certifie que Mlle Marie Anne Galarneau a eu mal aux yeux toute l'année scolaire 1894-95, pendant laquelle elle a dû abandonner sa classe l'espace de deux mois.

SŒUR STE-CARINE.

—Je, soussigné, certifie avoir soigné Mlle Marie Anne Galarneau, il y a huit mois, pour une Kératite grave.

V. C. SANFAÇON, M. D.

Beauport, 5 septembre 1895.

Québec, 18 novembre 1895.

Révérénd Père PERRON, O. M. I.

St-Sauveur de Québec.

Mon Révérend Père,

J'ai examiné sérieusement cette Demoiselle Marie Anne Galarneau qui a dû souffrir de cette terrible

maladie qu'on appelle *Kératite-phlycténulaire* à forme grave.

Si les circonstances que l'on me rapporte sont exactes, il y a vraiment de l'extraordinaire dans cette rapide et parfaite guérison. Si le miracle n'y est pour rien, le phénomène n'en reste pas moins inexplicable scientifiquement.

Avec le plus profond respect,

Mon révérend Père,

Votre humble et dévoué serviteur,

Dr W. BEAUPRÉ, oculiste.

Québec, 9 janvier 1896.

Au Révérend Père PERRON, O. M. I.

Révérend Père,

J'ai vu et examiné Mlle Marie Anne Galarneau quelques jours après le Pèlerinage à Notre-Dame du Cap de la Madeleine. Ses yeux étaient parfaitement sains et ne laissaient voir aucunes traces d'une affection quelconque.

Depuis j'ai lu les différents certificats donnés par des personnes parfaitement honorables et qui disent les différents symptômes de la *Kératite-phlycténulaire* dont souffrait Mlle Galarneau à l'époque de son pèlerinage. Une guérison aussi subite et dans de telles circonstances n'est certainement pas naturelle : *pour moi c'est un miracle.*

Votre bien dévoué

Dr G. WILL, JOLICEUR.

ACTE DE RECONNAISSANCE A N.-D. DU T. S. ROSAIRE.

— Une de mes filles était depuis longtemps malade et sous les soins des meilleurs médecins, suivant nous, et sans recevoir aucun soulagement. Enfin, réduite à une extrême faiblesse, elle promit de faire le pèlerinage à N.-Dame du Cap, en 1894. Le jour du départ, vers midi, elle fut prise d'un tel malaise qu'il lui fallut prendre le lit. Une heure avant le départ, se trouvant un peu mieux, elle se leva et se rendit au bateau, accompagnée de son mari, sans presque savoir ce qu'elle faisait. Pendant la nuit, ses souffrances furent si grandes qu'elle ne put ni reposer ni prendre aucune nourriture : néanmoins elle prit part à toutes les cérémonies.

Au Cap, elle se rendit à l'église pour recevoir la sainte communion et put suivre tous les exercices, malgré la grande chaleur qu'il faisait, ce jour-là. Elle en fit autant aux Trois-Rivières, où eut lieu une instruction, avec le salut du T. S. Sacrement. Après tant de fatigues auxquelles tous les parents et ceux qui la connaissaient, craignaient de la voir succomber, elle est revenue à Québec soulagée et guérie de la plus grande de ses souffrances ; elle promet que si elle devenait mieux, elle y retournerait l'année suivante. Non seulement elle est mieux, mais elle a reçu des grâces bien plus grandes pendant l'année.

Ainsi c'est avec allégresse, quoiqu'au prix des plus grands sacrifices, qu'elle et son époux reconnaissants accomplissent aujourd'hui leurs promesses et invitent

tous les pèlerins à remercier la sainte Vierge du Cap pour eux. Gloire et reconnaissance à N. D. du T. S. Rosaire.

UN TERTIAIRE PÈLERIN.

J. P. LACHANCE,

J. N. PERRON, O. M. I.

Directeur.

GRANITEVILLE, MASS.—Ma petite fille, âgée de 5 ans, souffrait d'un grand mal aux yeux depuis 2 ans. On la plaça à l'hôpital : elle ne fut point guérie. Alors, nous fîmes usage des *Roses Bénites* et on appliqua sur ses yeux malades la précieuse médaille du T. S. Rosaire qui a touché, par un privilège spécial, à une Relique de tous les Sanctuaires des Mystères du Rosaire, en Terre Sainte ; nous adressâmes en outre une offrande pour faire célébrer une Messe au Sanctuaire du Cap ; et notre petite fille est guérie !

Mr. JAMES McNULTY.

Beaucoup d'autres faveurs spirituelles et temporelles, obtenues par l'intercession de la Reine du T. S. Rosaire.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

CANTIQUES

A

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A

L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

A V I S

AUX

SECRETAIRES-TRESORIERES DES MUNICIPALITES

On trouvera chez le soussigné toutes les formules de **BLANCS DE COUR** en usage et nécessaires aux Secrétares-Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District, etc.

BLANCS pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.

Aussi : Blancs de Role d'Evaluation, Role de Perception, Listes des Electeurs Parlementaires, etc., etc.

Spécialités : Impressions et reliures de luxe, classique et plain-chant.

Prix spéciaux pour la reliure des **Annales du Cap Saint Rosaire**.

LEGER BROUSSEAU,

11 et 13, Rue Buade, Québec.

AVIS

(*Pour simplifier la Correspondance*).

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux *Annales*, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Ste-Marie Madeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire) est :

- 1° De 50 cents pour les Messes Basses :
- 2° De \$3.00 pour les Grand'Messes.

LE MOIS DU T. S. ROSAIRE, ILLUSTRÉ

PAR LE R. P. FRÉDÉRIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des *Annales*.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX:

Broché : **15** centins : par la malle : **20** centins.

Relié, tranche Rouge : **25** centins : par la malle : **30** centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les *Timbres-Poste* du Canada.